

Paris 8 février 1888

Monsieur et Madame Martich

après la perte d'ambassade
que vous venez de faire
dans la pers. ann. de
Mr Muller votre Père,
Il est probable que
votre Mère fera faire
un inventaire, pour
régulariser la position
avec les enfants.

dans ce cas mes amis
je vous vous dire,

qu'il ne faut pas, que
le meuble de Selon
qui vous appartient
entièr ement, soit
inventarié; Madame
Mallat, du reste ne
le permettait pas
sachant que c'est votre
propriété propre.

Recevez mon cher
Martine et ma chère
Berthe, l'assurance de
ma bonne amitié et
sincère attachement.

Bonne nuit
Kandel

4 Rue du Delta

Je certifie que le meuble
de Salon qui se trouve au
Vésinet chez Madame ^{Yvonne}
Molleh; composé de
6 fauteuils 6 chaises
et un canapé, en Damas
de Soie, ainsi que les 6 ^{chaises}
et fauteuils embrasses en Soie
et les galeries danses appar-
-tiennent à Mr & Madame
Marsieck.

J'ai acheté ce meuble
de Salon à l'époque de

leur mariage, et je
leur en fait présent
pour un cadeau de
noes.

Paris 8 février 1878

Blondel

rue du Delta 4.